



Communiqué

Tchad : La répression systématique des manifestations contre la prolongation de la période de transition doit immédiatement cesser

Des manifestations ont eu lieu jeudi 20 octobre 2022 contre la prolongation de la période de transition au Tchad et le maintien au pouvoir de Mahamat Idriss Deby Itno. Selon les chiffres du gouvernement tchadien, il y aurait au moins « une cinquantaine de morts et plus de 300 blessés ». Les signataires de ce communiqué appellent les autorités tchadiennes à mettre immédiatement fin à la répression des manifestants, conformément à la Constitution tchadienne et aux obligations internationales auxquelles adhère le Tchad. Nous invitons les acteurs internationaux à agir fermement pour mettre fin à cette spirale de violences.

Jeudi 20 octobre 2022, à l'appel d'une plateforme regroupant une partie de l'opposition politique et des organisations de la société civile, des manifestants sont descendus dans les rues de la capitale N'Djaména et de plusieurs villes de provinces dont Moundou pour dénoncer la prolongation de la période de transition. Le 10 octobre dernier, à l'issue d'un dialogue dit de « *réconciliation nationale* » boycotté par une partie de la société civile et de l'opposition, Mahamat Idriss Déby Itno a été investi comme Président de transition pour vingt-quatre mois supplémentaires. Il a aussi obtenu le droit de se présenter en tant que candidat aux prochaines élections présidentielles en contradiction avec la décision du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine du 3 août 2021¹ et réaffirmée le 19 septembre 2022 fixant au 20 octobre 2022 la

¹ Union Africaine, Communiqué de la 1016eme réunion du CPS, 3 août 2021 : <https://bit.ly/3TmJppH>

fin de la transition et interdisant aux membres du Conseil militaire de transition (CMT) d'être candidat aux élections à la fin de la transition².

La manifestation du 20 octobre avait été interdite par les autorités mais de nombreuses mobilisations ont néanmoins été organisées dans les différents quartiers des villes de N'Djamena et Moundou notamment. Ces manifestations ont été immédiatement réprimées par les forces de l'ordre par le jet de gaz lacrymogènes et des tirs à balles réelles. Selon le Premier ministre du gouvernement de transition tchadien, au moins une « *cinquante* » de personnes ont été tuées, dont une « *dizaine* » de membres des forces de sécurité. Il y aurait aussi « *plus de 300 personnes blessées* ». Mais le bilan pourrait être bien plus lourd que celui annoncé par les autorités. Les organisations de la société civile continuent à documenter les violences en se rendant dans les différents hôpitaux et centres de santé où se trouvent de très nombreux blessés.

Parmi les victimes, on déplore notamment le décès du jeune journaliste Narcisse Oredje. L'artiste Ray's Kim, engagé depuis de nombreuses années dans la promotion des droits humains et de la démocratie, serait à l'hôpital en soins intensifs après avoir été touché par balle. Ces deux cas sont emblématiques de la brutalité qui s'est abattue sur tous les citoyens présents dans les rues tchadiennes ce jeudi 20 octobre 2022.

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'association et de réunion pacifique, Clément Voule, a rappelé aux autorités tchadiennes que « *tout recours à un usage excessif de la force contre les manifestants expose leurs auteurs à des poursuites conformément aux standards internationaux* ». Alors que les violations des droits humains perdurent, la France et l'UE ont soutenu la transition et ont maintenu la coopération avec le Tchad, notamment la coopération militaire et policière.

La communauté internationale ne peut se contenter de déplorer ces violences et d'appeler à les faire cesser. Le régime doit être isolé et des sanctions ciblées doivent être mises en place tout en veillant à ce que la population tchadienne ne soit pas la première impactée.

Les organisations signataires de ce communiqué demandent :

- aux autorités tchadiennes de mettre fin, de façon immédiate, à l'usage délibéré et excessif de la force létale à l'encontre de manifestants ;
- à l'ensemble des acteurs internationaux (États européens, États-Unis, ONU, Union Africaine...) de condamner le recours à la force contre les manifestations pacifiques et d'exiger des enquêtes indépendantes sur ces violations massives des droits humains ;
- à la France et aux États-Unis de suspendre toute coopération avec les forces de défense et de sécurité impliquées dans ces violences ;
- à l'ensemble de la Communauté Internationale, et notamment la France et l'UE, d'envisager la mise en place de sanctions ciblées à l'encontre du gouvernement tchadien et des personnes responsables de la répression.

Vendredi, 21 octobre 2022

² Union Africaine, PSC/PR/COMM.1106 (2022), 19 septembre 2022, Addis-Abéba
<http://www.peaceau.org/uploads/1106th-comm-fr.pdf>

Signataires :

1. Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France)
2. AfricanDefenders
3. Agir ensemble pour les droits humains
4. CCFD – Terre solidaire
5. Civil Society Human Rights Advocacy Platform of LIBERIA
6. CRID
7. Coalition Burkinabè des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH)
8. Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH)
9. Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)
10. Front Citoyen Togo Debout
11. Gender Centre for Empowering Development
12. Human Rights Defenders Network-SL
13. Institute for Democracy & Leadership (IDEAL) Swaziland
14. Mouvement pour une Alternative Non-violente (MAN)
15. Network of the Independent Commission for Human rights CIDH Africa
16. Novation Internationale
17. Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)
18. Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (REDHAC)
19. Réseau Nigérien des Défenseurs des Droits Humains (RNDDH)
20. Réseau ouest africain des défenseurs des droits de l'homme (ROADDH)
21. ROTAB Publiez Ce Que Vous Payez
22. Secours Catholique - Caritas France (SCCF)
23. Survie
24. Synergie Togo
25. Tournons La Page